Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 18 (1910)

Heft: 1

Quellentext: Henri Druey, journaliste

Autor: Druey, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

HENRI DRUEY, JOURNALISTE 1

Vous connaissez Druey.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, né à Faoug le 12 avril 1799, David-Henri Druey, après des études à Avenches, à l'Institut Loder à Berne, à l'Académie de Lausanne, Heidelberg, Göttingue, Paris et Augsbourg, après un stage chez Jean Mandrot, avait ouvert un bureau d'avocat à Moudon et avait été appelé aux affaires publiques ; il était dès 1828 député au Grand Conseil; dès 1830, juge au Tribunal d'appel; dès 1831, membre du Conseil d'Etat; dès 1832 et jusqu'à 1847, député à la Diète. Il fut président du Tir fédéral de Lausanne en 1836. Il fut l'un des principaux artisans de la révolution du 14 février 1845. Il fut appelé en 1847, à faire partie de la commission pour la revision du Pacte fédéral de 1815, et l'élaboration de la constitution fédérale de 1848. Le 16 novembre 1848, il était nommé vice-président du Conseil fédéral. Il fut en 1850 président de la Confédération suisse. Frappé le 18 mars 1855 d'une attaque d'apoplexie, il mourut le 29.

¹ Ce travail avait été préparé en vue de la X^e assemblée générale de l'Association de la Presse vaudoise, à Leysin, le 20 juin 1909. Faute de temps, il n'a pu y être présenté. Il a pour base une cinquantaine de lettres adressées par Henri Druey à Gaullieur, pendant que celui-ci était rédacteur au Nouvelliste Vaudois, et obligeamment remises par le petit-fils de Gaullieur, M. Jean Yersin, député de Nyon, à l'auteur.

Eusèbe-Henri-Alban Gaullieur est moins connu que Druey. Il n'en a pas moins joué un certain rôle dans la Suisse romande.

Né à Auvernier (Neuchâtel), le 21 janvier 1808, E.-H. Gaullieur avait fait aux collèges de Neuchâtel et de Bordeaux de bonnes études achevées à la Faculté de droit de l'Université de Paris, de 1825 à 1830. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie, il s'était fixé à Neuchâtel. Il collabora à la rédaction du Journal de Neuchâtel; il y manifesta si ouvertement ses sympathies pour la Suisse qu'il s'attira les rigueurs du gouvernement prussien: à la suite d'un article relatif au banquet patriotique du 11 septembre 1831, il fut arrêté et condamné à l'exil. Il se retira d'abord à Lausanne, puis à Porrentruy. Là, de concert avec M. Stockmar, il fonda l'Helvétie, qui eut, sous sa direction, un succès mérité. C'est à ce moment que s'ébauchèrent ses relations avec Druey, comme nous le verrons plus tard.

D'après une lettre circulaire, datée de Lausanne le 1^{er} janvier 1832, de Jules Sambuc-Francillon, rédacteur de la *Gazette vaudoise*, (contresignée Henri-Eusèbe Gaullieur, avocat), Gaullieur fut attaché à la rédaction de ce journal et « chargé de tout ce qui concerne Neuchâtel ».

«Voici cette circulaire:

Le Rédacteur de la « Gazette vaudoise »

aux Neuchâtelois amis de leur pays.

MESSIEURS,

Jusqu'à ce jour, la Vaudoise comme vous avez coutume de l'appeler, a défendu la cause de l'émancipation neuchâteloise avec une énergie et une persévérance dont plusieurs d'entre vous ont bien voulu déjà nous témoigner leur reconnaissance; aujourd'hui, cette noble cause vient d'être gravement compromise par un concours de circonstances fâcheuses que nous n'entreprendrons pas d'énumérer; seulement il paraît que les moyens étaient mal choisis, mal combinés et confiés à des hommes pour la plupart peu propres à les faire réussir. Ce peu de mots doivent suffire à ceux qui sont à

même de nous comprendre. Maintenant que l'entreprise a échoué par les moyens *physiques*, est-ce une raison pour désespérer de l'émancipation neuchâteloise? Non, certes; c'est une raison au contraire pour continuer à la préparer et à la réclamer par les moyens *moraux* qui nous mèneront plus sûrement au but quand le temps sera venu. Pour qu'un peuple s'émancipe, il faut deux choses: 1. Que la grande majorité de ce peuple veuille l'émancipation; 2. Que les circonstances soient *favorables* pour l'obtenir.

Or, si nous ne nous trompons, la question neuchâteloise est essentiellement liée à la question européenne; ce qui le prouve, c'est que tous les changemens qui se sont opérés dans le canton de Neuchâtel depuis 1806 n'ont été, à vrai dire, que des contre-coups des autres changements opérés en Europe; donc pour que l'émancipation de Neuchâtel puisse avoir lieu, il faut que le peuple soit suffisamment préparé par des moyens de persuasion et que le principe libéral soit tout à fait victorieux en France et dans une partie de l'Europe. Ainsi, que reste-t-il à faire? Il reste à fixer l'opinion de la grande majorité des Neuchâtelois sur la question de l'émancipation et à l'examiner sur toutes ses faces, afin de former de plus en plus à cet égard l'opinion publique de la Suisse et des pavs qui l'environnent. Telle est la tâche que veut se prescrire la Gazette vaudoise, tel est le but qu'elle veut poursuivre, non point en faisant un appel aux passions et à la force, puisque cela serait inutile et même dangereux, mais en raisonnant froidement, en faisant connaître les faits, en posant les principes et en montrant les conséquences qui doivent nécessairement en découler. Dans ce but, la Gazette vaudoise vient de s'associer un Neuchâtelois qui a fait ses preuves, dont le nom seul est une garantie sufflsante, M. Henri-Eusèbe Gaullieur, qui, à l'avenir, sera spécialement chargé de tout ce qui concernera Neuchâtel. C'est ainsi que les libéraux neuchâtelois pourront, s'ils le veulent, recouvrer un organe, un interprète de leurs vœux, de leurs sentimens, un défenseur de leurs droits et de leurs opinions actuellement non représentées; chacun de nos numéros consacrera une colonne au moins aux affaires de Neuchâtel et quand l'occasion le demandera, nous ne craindrons pas de faire paraître des supplémens ad hoc; mais pour que nos efforts et nos sacrifices ne soient pas faits en pure perte, il est évident qu'il faut que notre journal soit lu dans le canton de Neuchâtel et y acquière même un certain nombre d'abonnés. C'est pourquoi l'engagement ci-dessus que nous proposons ne pourra avoir lieu qu'autant que nous parviendrons à avoir au moins 200 souscripteurs neuchâtelois. Dès lors, il sera valable. C'est maintenant aux libéraux neuchâtelois à voir si les offres que nous leur faisons peuvent leur convenir, si elles sont dans l'intérêt de leur pays et de leur cause, et à nous répondre en conséquence.

Jules SAMBUC-FRANCILLON,

Rédacteur de la Gazette vaudoise.

Lausanne, le 1er janvier 1832.

Monsieur,

Au milieu des circonstances déplorables qui agitent notre patrie, la presse libérale se tait, et l'on est forcé de convenir que son silence est motivé: c'est le seul rôle qui lui soit actuellement possible; les passions et les haines du parti momentanément vainqueur sont trop fortes et trop violentes pour qu'il permette même l'apparence d'une opposition. Déjà, ce parti avait confondu l'opposition à main armée avec l'opposition légale du raisonnement et de la publicité; aujourd'hui la voie de la presse lui est peut-être plus odieuse que toute autre, en ce qu'elle offre plus de chances de succès.

Le premier, dans notre pays, j'étais demeuré victime de ma résistance légale aux actes arbitraires de l'autorité; cet échec ne m'a point découragé; au contraire, plus les circonstances sont fâcheuses et critiques, plus je sens redoubler mon zèle pour la sainte cause que je défends.

Pénétré de la légalité des moyens que j'employais, je suis resté sur la brèche tant que la position est demeurée tenable; aujourd'hui les circonstances changent; c'est sur le sol hospitalier du canton de Vaud que je me propose de persévérer dans mes efforts pour assurer un jour le triomphe de notre liberté; j'ai choisi pour organe la Gazette vaudoise, journal aux allures franches et républicaines, qui déjà nous a rendu des services signalés dans la lutte pénible que nous soutenons. Le noble caractère et les talens distingués de son principal rédacteur, M. J. Sambuc, que ses honorables antécédents rendent cher à tous les amis des idées généreuses sont un sûr garant de la moralité de notre entreprise et du succès qui la couronnera.

J'attends de mes compatrioles qui, jusqu'ici, se sont distingués par leur amour de la liberté, par leur haine de l'arbitraire, qu'ils apprécieront les motifs qui me font agir et qu'ils voudront bien continuer leur approbation et leurs encouragements aux efforts que je fais pour la cause populaire que jusqu'ici, à défaut de talent, j'ai défendu avec courage et que je défendrai jusqu'au dernier soupir.

HENRI-EUSÈBE GAULLIEUR, avocat.

Lausanne, le 1er janvier 1832.

Fondé le 17 février 1798, quelques jours après la Révolution vaudoise, par les citoyens Henri Gilliéron, ministre impositionnaire, André Fischer et Luc Vincent, supprimé provisoirement le 11 octobre 1802 et définitivement le 24 mars 1804, par un arrêté du Petit-Conseil pour avoir refusé de nommer les auteurs de divers articles, le Nouvelliste vaudois, qui avait continué à paraître dès le 10 avril 1804, sous le nom de Journal suisse avec G.-F. Briatte comme rédacteur et éditeur, avait repris le 1er janvier 1824 son nom primitif et retrouvé en H. Fischer son ancien rédacteur. En 1826, il passait aux mains d'une société et la rédaction en était confiée à Charles Monnard, professeur, qui avait été, dès 1824, le collaborateur de H. Fischer. Ch. Monnard dirigea et signa le journal dès le 29 octobre 1830 au 12 mars 1833. A ce moment-là, Fischer reprit le journal et sa rédaction; mais, désirant que l'existence du journal ne dépendît plus de la vie d'un seul homme, il offrit à un certain nombre de citoyens de Lausanne choisis dans la nuance politique appelée « nationale » de partager avec eux sa propriété. Une société d'actionnaires se constitua. Le 11 septembre 1835, Louis Rodieux, professeur de langue et de littérature grecque à l'Académie de Lausanne et député au Grand Conseil, prenait la direction du journal. Le 22 janvier 1836, Louis Rodieux succombait à la tuberculose qui le minait. Le 5 juillet, il était remplacé par H.-E. Gaullieur qui rédigea ce journal avec Henri Druey pour directeur et principal collaborateur jusqu'à la veille de la révolution de 1845. Jusqu'à l'entrée de Rodieux dans sa rédaction, le Nouvelliste vaudois avait été l'organe du juste milieu; dès lors, il fut l'organe de Henri Druey et du mouvement qui aboutit à la révolution du

14 février 1845. Henri Druey donna sans compter son temps, sa peine et son argent à son journal : il en rédigeait gratuitement la plupart des articles de fond, tous les comptes rendus du Grand Conseil, une bonne partie des informations, faisant, en outre, d'importantes avances pécuniaires à la société propriétaire du journal. (Gaspard Vallette. La Presse suisse. Coup d'œil sur le développement de la presse politique dans la Suisse romande, p. 90). Gaullieur se brouilla avec Druey et fut remplacé par un comité composé de H. Druey, conseiller d'Etat, D. Verdeil et Rod. Blanchet.

En 1830, Gaullieur avait été nommé instituteur d'histoire au Collège cantonal, à l'Ecole moyenne, aux Ecoles normales et à l'Ecole secondaire des jeunes filles; plus tard il devint professeur de droit romain à l'Académie. Le 20 octobre 1847, il était appelé à enseigner cette même discipline à l'Académie de Genève; en 1848, il reprit la chaire d'histoire qu'il occupa jusqu'à sa mort survenue le 29 avril 1859.

Archéologue, historien et bibliophile de mérite, Gaullieur fut secrétaire de l'Institut genevois, membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne, de la Commission royale de Turin et de plusieurs autres sociétés savantes. Le roi de Sardaigne l'avait décoré de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare. Il a laissé une vingtaine de publications, dont quelques-unes fort importantes, entre autres, les Etrennes nationales, Suite du Conservateur suisse, un drame historique, le Major Davel, écrit en collaboration avec O. Hurt-Binet, et qui fut souvent joué, un drame national Morgarten, des Mélanges historiques, une Histoire de la Ville de Genève, une Histoire du Canton de Vaud de 1803 à 1830, faisant suite à celle écrite par le Dr A. Verdeil. Il rédigea la partie historique et collabora activement à la Suisse historique et pittoresque (1830). (Albert de Montet : Dictionnaire bibliographique des Genevois et des Vaudois. G. Bridel & Cie, 1877.)

Ce sont les articles de M. H.-E. Gaullieur à l'Helvétie qui paraissent avoir attiré sur lui l'attention de Druey, qui le 17 décembre 1833, adresse la lettre qui va suivre à M. Gaullieur, rédacteur en chef de l'Helvétie, à Porrentruy:

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et une grande attention l'article que renferme le nº 100 (vendredi 13 décembre) de l'Helvétie, sur la discussion qui a eu lieu dans le Grand Conseil du canton de Vaud, au sujet de la motion de M. le capitaine Roux. Les éloges qu'on m'y a donnés ne m'ont cependant pas tellement tourné la tête que je ne me sois aperçu de ce qui manque à cet article. Il est incomplet, inexact sous quelques rapports, de telle sorte que les membres du Grand Conseil et les personnes qui ont assisté à la séance ne manqueront pas de faire la comparaison entre ce qu'ils ont vu et entendu, d'un côté, et, de l'autre, ce qu'ils auront lu dans l'Helvétie. Une relation plus complète, plus satisfaisante de ce qui s'est passé dans la séance dont il s'agit serait sûrement bien accueillie. Vous pouvez être assuré que tout ce que vous publierez sur cette séance sera lu avec avidité dans le canton de Vaud, où elle fait la plus profonde impression et préoccupe tous les esprits. Je ne pourrois point vous donner la relation qui seroit à désirer, soit parce que je n'en ai pas le temps, soit parce que la part que j'ai prise aux débats pourroit, même à mon inscu, nuire à mon impartialité, soit surtout parce que vous avez un correspondant habituel digne de toute confiance, qui a rendu de la séance un compte détaillé fort remarquable et fort impartial dans la Gazette de Lausanne, et qui n'est certainement pas l'auteur de l'article dont je vous parle.

Veuillez, Monsieur, excuser cette espèce d'intervention, confidentielle toutefois, dans vos affaires, mais elle est dictée par le vif intérêt que je porte à votre patriotique et utile journal.

Je saisis cette occasion pour vous prier de renouveler mon abonnement à l'Helvétie pendant 1834.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

H. Druey, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 17 décembre 1833.

Gaullieur doit avoir demandé à Druey sa collaboration à l'Helvétie, à en juger par la lettre suivante, du 3 janvier 1834 :

Monsieur,

Pour répondre à la confiance dont vous voulez bien m'honorer, je m'empresse de vous assurer que je ferai ce qui est en mon pouvoir pour être utile à votre excellent et patriotique journal. Je saisirai, comme je l'ai fait jusqu'à présent, toutes occasions qui se présenteront à moi pour recommander les abonnements. Je tâcherai de vous communiquer tout ce qui pourra vous servir à quelque chose et que vous ne pourrez pas mieux trouver ailleurs. Cependant, Monsieur, comme je n'aime point à promettre plus que je ne puis tenir, ni à donner de ces espérances qui ne se réalisent pas toujours, je m'explique en ajoutant que vous ne devrez pas compter sur une correspondance régulière de ma part et telle qu'elle puisse vous dispenser d'autres correspondants : je n'aurais réellement pas le temps indispensable pour donner à ces communications tout le complet et le soigné qui en sont la condition essentielle. Il faut avouer aussi que les hommes qui prennent une part active et directe aux affaires ne sont pas toujours bien placés pour rapporter avec une entière impartialité ce qui se passe : l'amour-propre ne leur permettra pas de se blâmer quand ils le méritent; un autre amour-propre qu'on appelle modestie leur défendra de parler d'eux-mêmes avec cette entière liberté qu'ont les tiers, surtout quand ils peuvent mériter l'éloge.

Mais puisque vous voulez bien attacher quelque prix à ma coopération, je ne pourrais, dans ce moment, m'acquitter mieux qu'en vous représentant tout le tort que vous feriez à l'Helvétie si vous vous priviez de la correspondance de M. Sambuc, quel que soit le prix qu'il y mette. J'ai pu me convaincre que l'intérêt que votre journal excite à un si haut degré dans notre canton, tient beaucoup à cette correspondance qui est aussi fort goûtée dans la Suisse allemande. Ce qui est essentiel pour un journal, ce qui en assure le succès et qui doit faire passer sur toute autre considération, ce sont d'excellents correspondants, comme celui dont je parle. Les dépenses qu'ils peuvent occasionner sont amplement compensées par la recette qu'un nombre d'abonnés toujours croissant fait arriver à la caisse. Ce qui fait la fortune de l'Allgemeine Zeitung d'Augsbourg ce sont ses nombreux et fort chers correspondants dans toute l'Europe. La valeur des correspondants dont je parle se fera sentir en 1834 et les années suivantes, d'une manière bien

plus sensible qu'en 1832 et en 1833, parce que l'action de ces correspondants sur les esprits et sur leur détermination à s'abonner ne se manifeste que peu à peu. En un mot, je considérerois comme un grand malheur pour l'*Helvétie* si elle étoit privée de la coopération de M. Sambuc; non seulement elle en serait privée, mais d'autres ne manqueraient pas de s'en enrichir. Ce point mérite réflexion.

Je n'ai pas encore pu parvenir à savoir d'une manière certaine qui sont les nouveaux propriétaires du *Nouvelliste vaudois*, qui rédigera, quel sera définitivement l'esprit du journal. Il y a cependant lieu de croire que le juste milieu et le doctrinanisme y jouent leur rôle et que M. Monnard, pour la politique, M. Olivier pour la littérature et d'autres que je ne connois pas seront les rédacteurs habituels. M. Fischer estime qu'en conservant la signature et la responsabilité, il conservera aussi une grande influence sur l'esprit et la tendance du journal : c'est ce que l'avenir fera voir. Il est possible que le nouvel arrangement ne soit pas de bien longue durée et qu'on puisse renouer les négociations dont vous me parlez : alors, si cela vous convient, je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour faire réussir le projet dont il a été question.

Quoique entièrement étranger au changement que le Nouvelliste vaudois a subi dans sa propriété, et quoique j'en aie eu connoissance qu'après coup, je tiens cependant à ce que ce journal conserve, si possible, une couleur radicale et à ce qu'il soit favorable à la cause de la Constituante fédérale. C'est dans ce but que, lorsque M. Fischer m'a demandé quelques articles en faveur de la Constituante fédérale, en me donnant l'assurance qu'il les inséreroit tels quels; j'ai cru devoir y consentir, quoique je n'aie pas trop de temps. Ainsi, c'est moi qui suis l'auteur d'un article qui a paru dans un des derniers numéros sous la rubrique de Berne (la rubrique a été choisie à mon insu), ainsi que d'une série d'articles qui paroîtront sur le même sujet, dont le premier sera intitulé : « Avenir de la Constitution fédérale ». Si votre lettre me fût parvenue plus tôt, si ces articles n'étoient pas tout particulièrement destinés au canton de Vaud, et surtout s'ils n'étoient pas superflus dans l'Helvétie, je me serois fait un plaisir de vous les envoyer, en vous laissant la faculté d'en améliorer le style; mais vous comprenez qu'ayant pris des engagemens, je dois les remplir. Ce que je viens de vous dire sur le Nouvelliste vaudois ainsi que sur la paternité des articles en question est tout à fait confidentiel, et a simplement pour but que,

¹ Juste Olivier, dès l'automne 1833 professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne.

si vous eussiez appris ma coopération au *Nouvelliste vaudois* dans ce cas tout particulier et exceptionnel, vous n'eussiez pas été induit en doute sur mes motifs et ne l'eussiez pas attribuée à un manque d'intérêt envers l'*Helvétie* ou à un refroidissement.

J'aurai soin de ne parler à personne des choses que vous avez confiées à ma discrétion.

Je vous prie, Monsieur et très cher concitoyen suisse, d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 3 janvier 1834.

M. Druey rêvait d'un journal romand. Il s'en ouvre à Gaullieur, le 26 mars 1834.

Monsieur,

Ayant réfléchi sur ce que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire à la fin de l'année passée et au commencement de celle-ci, ayant ouï dire que l'Helvétie avoit réuni à elle le Patriote suisse, et toujours plus pénétré de cette vérité que vous avez vous-même si bien exposée, savoir la difficulté, sinon l'impossibilité qu'un si grand nombre de journaux tous de la même couleur, puissent, à la longue, subsister dans un cercle aussi étroit que la Suisse française, et ses dépendances, j'ai pensé que si on le voulait bien, on pourroit réunir en un seul journal le Nouvelliste Vaudois, l'Helvétie et l'Europe centrale (permettez que je suive l'ordre chronologique), lequel paraîtroit tous les jours dans le format que vous avez adopté et seroit envoyé aux abonnés des trois journaux. On choisirait pour lieu central de rédaction ou Berne, ou Lausanne, ou Genève, suivant les convenances. Les actionnaires des trois journaux ne formeroient qu'une seule société. La direction du journal seroit confiée, ou à vous, si l'on choisissoit Berne, à quelqu'un ici, si l'on choisissoit Lausanne, à M. J. Fazy si l'on préféroit Genève; ou même on pourroit entrer dans d'autres combinaisons, moyennant quelque déplacement de personnes; mais quel que fût le directeur et le lieu que l'on choisisse, les collaborateurs actuels des trois journaux seroient collaborateurs du journal réuni. Quant au titre, ou l'on réuniroit ceux des trois journaux, ou l'on conviendroit d'un choix. Si l'on s'entendoit pour la réunion, les points de détail seroient facilement réglés. Quelques légères altercations seroient oubliées. Un journal pareil seroit une puissance, et exercerait la plus salutaire influence sur l'esprit public. Il y auroit, et pour les rédacteurs et pour les actionnaires, et pour les abonnés et les lecteurs, une économie considérable de temps, de forces, d'argent, qui tournerait tout au profit du journal réuni. Il y auroit beaucoup plus d'ensemble; car, malgré la divergence qui se fera toujours sentir entre les écoles républicaines, comme il arrive dans tous les journaux un peu considérables où l'on remarque que les articles ne partent pas tous du même esprit, il n'en est pas moins vrai que ces oppositions hostiles et ces luttes directes de journal à journal, entre citoyens qui tendent au même but, disparaîtront, et c'est l'essentiel. S'il était question de pacifier le radicalisme et le juste milieu, je ne m'en mêlerais pas, car il vaut mieux qu'ils soient divisés; mais il s'agit de l'union de quelques nuances radicales, et certes, s'il est fâcheux de se diviser après la victoire, cette désunion est bien plus fatale encore avant.

Je n'ai encore fait aucune ouverture ni au Nouvelliste ni à l'Europe centrale, et j'attendrai pour les faire ou ne les pas faire, que vous m'ayez fait connaître votre détermination. J'ai pensé devoir m'adresser à vous tout premièrement, à cause de ce que vous m'aviez communiqué, il y a quelques mois. Je dois même dire que si la réunion des trois journaux ne réussissoit pas au premier abord, on pourroit commencer par deux, et, dans ce cas, je crois que c'est par l'Helvétie et l'Europe centrale qu'il faudroit commencer.

Je vous prierai donc de bien vouloir me faire connoître votre manière de voir, et, dans le cas où vous seriez disposé à la réunion, de me faire connoître et vos conditions et ce que vous pensez que je dois communiquer au *Nouvelliste* et à l'*Europe centrale*. Si par des circonstances que je ne connois pas, j'avois commis quelque erreur trop grave en vous faisant une pareille proposition, veuillez l'excuser en faveur de la bonne intention.

L'espérance que j'avois de vous envoyer des articles n'a pas encore pu se réaliser. Je m'en suis consolé en voyant que vous pouviez très bien vous en passer. La confiance que m'a accordée l'assemblée de Zofingue est pour moi un motif de plus de continuer sans relâche à répandre les bonnes doctrines là où c'est nécessaire, c'est-à-dire dans notre canton par l'organe d'un journal qui a le cachet cantonal.

Je suis avec la plus parfaite estime,

votre dévoué

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 26 mars 1834.

Très à la hâte.

Le journal réuni traiteroit également de Genève, de Vaud,

de Neufchâtel, du Vallais, de Fribourg et de Berne, comme les trois journaux.

L'entrée de M. Gaullieur dans la rédaction du *Nouvelliste* paraît avoir été envisagée antérieurement au décès de L. Rodieux, probablement par suite de l'état de santé de ce dernier. S'il faut en juger par la lettre qui suit, on a également envisagé la fusion de l'*Helvétie*, de Porrentruy, avec le *Nouvelliste Vaudois*:

Lausanne, le 14 février 1836.

Monsieur,

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 9, parce que, pour pouvoir vous parler d'une manière positive, j'ai dû conférer avec M. Rodieux et les membres du Comité du *Nouvelliste Vaudois*. Vous pouvez compter sur la discrétion de ces messieurs comme sur la mienne et comme je compte sur la vôtre et sur celle des actionnaires neuchâtelois.

J'ai maintenant le plaisir de pouvoir vous dire, sous réserve d'une explication qui viendra plus bas, que le Comité du Nouvel-liste Vaudois seroit disposé à traiter avec vous à peu près sur le pied que vous proposez, à savoir fr. 1800 de Suisse, par an, plus une part dans les bénéfices présumés, sur laquelle on s'entendroit. Il préfère vous offrir fr. 1800 plutôt que 100 louis et un logement, soit parce que les moyens dont nous pouvons disposer commandent l'économie, soit pour nous éviter à vous et à nous toute divergence sur le choix du logement. Pour 350, 320 et même 300 fr. de S. on peut avoir de fort jolis logemens à Lausanne, pourvu que ce ne soit pas dans les quartiers de la ville recherchés par le commerce et les étrangers riches.

Quant au traducteur, les précédens rédacteurs du *Nouvelliste Vaudois* savoient l'allemand et ils devoient traduire. Si vous savez assez cette langue, il seroit entendu que vous feriez les traductions des nouvelles les docum ens ou les articles étendus seroient à la charge de l'administration. Si vous ne savez pas assez l'allemand pour traduire les nouvelles, il faudra bien aviser à vous procurer ces traductions. Le Comité fera ce qu'il pourra dans ce but, l'intérêt du journal exigeant que l'on ne néglige rien à cet égard.

Mais il est bien entendu et réservé que l'arrangement qui précède ne pourroit être fait sur le pied indiqué qu'à la condition que les actionnaires neuchâtelois verseroient leurs 50 actions de fr. 50 de Suisse dans notre caisse et nous procureroient les 250 à 300 abonnements dont vous parlez.

Nos actions sont de fr. 200 de S. chaque, et chacun de nos actionnaires a versé la moitié de son action. Rien ne seroit plus facile que de diviser nos actions par fr. 50, ou de combiner les vôtres par fr. 200 ou fr. 100 pour établir une égalité parfaite entre les actionnaires. On éliroit un nouveau Comité.

Dans ce moment-ci, le *Nouvelliste vaudois* appartient à 15 actionnaires vaudois. Mais le nombre en sera porté à 24 et le seroit déjà sans les retards apportés par la négligence de quelques hommes auxquels l'acte d'association a été confié. Il est, de plus, entendu que M. Fischer, qui a fait d'immenses sacrifices pour le journal à une époque critique, qui l'a cédé gratuitement à la société actuelle, tandis qu'il pouvait le vendre avec avantage, recevra sans rien payer et à titre de dédommagement, quelques-unes de nos actions de fr. 200 de S. (Je présume quatre ou cinq).

La seule dette dont le *Nouvelliste vaudois* soit grevé est une rente de 244 fr. 35 r. de Suisse, payable annuellement, mais qui est rachetable, et qui cesse si le journal cesse. C'est une dette de l'ancien *Nouvelliste vaudois* qui suit l'entreprise.

Le *Nouvelliste vaudois* compte actuellement 600 et quelques abonnés (je crois 630 à 640, mais je ne suis sûr que de 600 et quelques). Le prix de l'abonnement et le format sont les mêmes que ceux de l'*Hetvétie*.

Si la fusion des deux journaux avoit lieu, il faudroit trouver un titre qui pût conserver celui de *Nouvelliste vaudois*, tout en satisfaisant à la demande des actionnaires neuchâtelois. Si *Helvétie et Nouvelliste vaudois* était le titre possible, ce seroit le mieux.

Indépendemment des nouvelles étrangères et des nouvelles suisses, du feuilleton et des avis, le journal seroit également consacré aux intérêts neuchâtelois et vaudois; il seroit fédéral et national avant tout. Les affaires neuchâteloises seroient traitées comme elles l'ont été jusqu'à présent dans l'*Helvétie*, et ceux du canton de Vaud comme l'étoient ceux de la république de Berne. Il va bien sans dire que l'on ne se partageroit pas les colonnes à la ligne, mais que l'égalité seroit calculée d'une manière large et généreuse; ainsi dans certaines circonstances, les intérêts neuchâtelois domineroient, dans d'autres, les intérêts vaudois, le tout suivant les besoins, les circonstances et l'à-propos. Nous tiendrions

surtout à ce que les séances du Grand Conseil du canton de Vaud fussent données *in-extenso*, sauf à voir si ce devroit être dans le corps du journal ou dans des supplémens.

Le journal paraîtroit à Lausanne.

Nous concluerions avec vous pour trois ans; mais voici où vient l'explication que je vous ai annoncée. Les fr. 1800 plus une part dans les bénéfices, que vous offre le comité du *Nouvelliste vaudois* ne survient que pour la seconde et la troisième année, à dater du 1^{er} janvier 1837. Quant à l'année 1836, eu égard de la nécessité où nous serions de liquider avec M. Rodieux et de lui accorder une indemnité équitable, nous vous prierions de vous contenter de 1600 fr. par an, plus la part dans les bénéfices: la portion de ce traitement de fr. 1600, etc., que vous recevriez la première année seroit en rapport avec l'époque où vous commenceriez la rédaction; ainsi vous retireriez fr. 1200, soit les 3/4, si vous commenceriez le 1^{er} avril. Il est bien entendu aussi que l'indemnité due à M. Rodieux seroit à la charge de la nouvelle société des deux journaux réunis.

Le comité du *Nouvelliste vaudois* n'a pas consulté les actionnaires de cette entreprise, parce que tout cecin'est encore que projet; ils seront appelés à ratifier les arrangemens que l'on prendra avec les actionnaires neuchâtelois et vous, si l'on peut s'entendre. Mais je puis assurer que les actionnaires vaudois approuveront ce qu'a fait le comité qui s'honore de leur pleine et entière confiance; si vous le désirez, le comité pourrait se porter fort à l'égard de vous, mais c'est bien superflu, la fusion de l'*Helvétie* et du *Nouvelliste vaudois* étant sûrement bien vue de tout le monde.

Sans doute, que les actionnaires neuchâtelois auront des conditions à énoncer et qu'on pourra s'entendre à cet égard. Il y aura aussi une liquidation entre eux et l'*Helvétie*, surtout pour les abonnemens.

Il ne me reste plus qu'à désirer ardemment que les patriotes neuchâtelois et les patriotes vaudois, liés par de si vives sympathies, puissent identifier les intérêts de leur presse et former une seule société d'actionnaires, avec un même journal comme ils ont une même pensée et un même intérêt. Notre réunion sera un coup poignant pour l'aristocratie neuchâteloise et son organe, d'autant plus mortel que le *Nouvelliste vaudois* a une certaine réputation de modération. Rien n'empêchera que l'on ne taille de plus en plus dans le vif suivant l'occasion. Personne ne songera à gêner vos allures ni à vous couper les ailes.

En attendant votre détermination qui, je l'espère, sera favorable

à la réunion des deux journaux, je vous prie, Monsieur, d'être assuré de ma considération infiniment distinguée et de mon dévouement.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Le décès de L. Rodieux (22 janvier 1836) précipite les choses. H. Druey écrit à Gaullieur, le 24 février 1836:

Monsieur,

Le décès de M. Rodieux me met dans le cas de vous écrire, au nom du Comité du *Nouvelliste vaudois*, pour vous prier de me donner le plus tôt possible votre détermination sur les propositions qui vous ont été faites, afin que le comité puisse se diriger dans les arrangements qu'il aura à prendre.

Dans l'attente d'une prompte réponse et en vous priant d'excuser la hâte avec laquelle je vous écris, je vous prie, Monsieur, d'être assuré de ma considération très distinguée.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 24 février 1836.

Nouvelle lettre le 28:

Monsieur,

Votre lettre du 25 février et la mienne du 24 se sont croisées. Quoique cette dernière renferme une réponse suffisante peut-être à la demande qui termine la vôtre, je crois devoir, pour lever tous les doutes, vous déclarer explicitement que la mort de M. Rodieux ne change en rien aux intentions que je vous ai exprimées au nom du Comité du *Nouvelliste vaudois*, que les offres qui vous ont été faites, ainsi qu'aux actionnaires neuchâtelois de l'*Helvétie*, sont maintenues pendant la quinzaine de jours dont vous avez besoin pour vos arrangements définitifs avec les actionnaires de Porrentruy. Nous attendons votre réponse d'ici alors; si elle peut intervenir avant, tant mieux.

Des arrangements provisoires sont pris pour continuer le *Nouvelliste vaudois* jusqu'à ce que nous connaissions votre détermination. Si elle était négative, nous ferions un traité avec un autre rédacteur, parce que nous ne voulons pas laisser tomber ce journal.

En attendant, j'ai l'honneur de vous réitérer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

H. DRUEY, conseiller national.

En date du 7 avril 1836, Druey écrit :

Monsieur,

Bien des circonstances obligent le Comité du *Nouvelliste* vaudois à prendre sans retard un parti au sujet de sa rédaction définitive et nous mettent dans la nécessité de vous écrire d'une manière pressante. Aussi suis-je chargé par ce Comité de vous prier de nous donner, par le retour du courrier et au plus tard pour mardi ou mercredi, votre détermination sur les offres que nous vous avons faites concernant la rédaction du *Nouvelliste* vaudois.

J'aurois beaucoup désiré vous laisser plus de temps, mais ce n'est pas possible. Comme vous le dites fort bien, il est dans l'intérêt de l'*Helvétie*, dans le vôtre, dans le nôtre, de terminer au plus vite.

En attendant la prompte réponse que je prends la liberté de vous demander, je vous prie, Monsieur, d'être assuré de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Je suis infiniment reconnaissant de ce que vous avez bien voulu insérer dans l'*Helvétie* ma lettre aux électeurs des cercles qui m'ont nommé au Grand Conseil. — La *Constit. neuchâteloise* n'a pas encore pu se résoudre à annoncer ces élections.

Lausanne, le 16 avril 1836.

La fusion projetée n'aboutit pas, mais M. Gaullieur est engagé comme rédacteur du *Nouvelliste vaudois*, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante :

Monsieur.

Le Comité du *Nouvelliste vaudois* s'étant réuni hier soir pour délibérer sur les propositions, renfermées dans votre lettre du 13 courant, je suis chargé d'avoir l'honneur de vous répondre que le Comité regrette beaucoup que la fusion dont il avoit eu l'espoir ne se soit pas réalisée.

Mais, comme l'avantage de vous avoir pour rédacteur entroit aussi pour beaucoup dans les projets qui ont eu lieu, le Comité accepte les offres que vous lui faites, avec les explications qui vont uivre.

D'abord, bien entendu, c'est pour le cas où le Comité de Porrentruy vous laisseroit libre et n'exigeroit pas que vous rédigiez de Berne l'Helvétie pendant les neuf mois que dureroit encore votre convention avec ce journal. — Vous vous chargeriez de la rédaction du Nouvelliste vaudois, à Lausanne pour le 1^{er} mai prochain, au plus tard, avant si possible. — Les conditions pécuniaires seront à peu près les mêmes que celles qui vous ont été offertes d'abord. L'engagement avec le Nouvelliste seroit pris pour un terme sur lequel on s'entendroit, mais nous désirerions qu'il pût être d'une année au moins. Mais si vous pensez pouvoir entrer en négociations avec le Comité du Nouvelliste vaudois, le mieux seroit de traiter l'affaire verbalement; dans ce cas-là, nous vous prierions de vous rendre à Lausanne.

Vous comprenez, Monsieur, que le temps qui s'est déjà écoulé en négociations et à attendre, nous met dans l'impérieuse nécessité de vous demander une prompte réponse, de vous la demander par le retour du courrier ou pour mardi au plus tard; celle que vous attendiez de Porrentruy devant, du reste, vous être parvenue lorsque vous recevrez cette lettre.

Si vous ne pouvez pas vous charger de rédiger à Lausanne le *Nouvelliste vaudois* pour le 1^{er} mai prochain, veuillez nous l'écrire, et nous prendrons d'autres arrangemens.

Si vous pouvez entrer en négociations avec nous sur le pied proposé, veuillez vous rendre ici au plus tôt et nous en prévenir si le moment de votre départ vous le permet.

Dans l'attente d'une prompte et favorable réponse, je vous prie, Monsieur, de recevoir l'assurance réitérée de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 19 avril 1836.

Gaullieur accepte les offres faites. Druey le convoque alors chez lui, nous apprenons ainsi où il avait son domicile.

Monsieur,

Ensuite de ce que vous me faites l'honneur de m'annoncer par votre lettre d'hier, je viens vous prier de bien vouloir vous arranger de manière à pouvoir vous trouver chez moi, vendredi 22 courant, à 7 heures du matin. La raison en est que de 9 à 2 h., et de 4 à 9 ou 10 h., je serai occupé tant au Conseil d'Etat qu'au Département des finances, au Conseil de Santé et à la Commission législative sur l'instruction publique. Nous sommes à la veille de la session et nous n'avons pas de temps à perdre. Je compte donc conférer en particulier avec vous de 7 à 8 ou 8 ½ h. du matin; faire un rapport au Comité à 3 h. de l'après-midi et avoir de nouveau une conférence avec vous en présence du Comité à 3 ½ h. Dans tout ceci, je pars de l'idée que vous comptez repartir pour Berne vendredi soir ou samedi matin. Je demeure derrière la Halle de S^t-Laurent, dans une maison rougeâtre, un peu plus du côté de l'occident que la nouvelle chapelle catholique.

En attendant l'avantage de vous voir, je vous prie d'être de nouveau assuré de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

H. Druey, conseiller d'Etat.

(A suivre.)

Arnold Bonard.

LES SÉPULTURES PRÉHISTORIQUES DE CHAMBLANDES

et leur signification pour l'ethnologie de la Suisse

Les plus anciennes sépultures découvertes jusqu'à ce jour, en Suisse, sont certainement les tombes cubiques ou cistes de pierre (Stone cists) qui s'échelonnent le long de la rive droite du lac Léman, des collines de Pierra-Portay, sous Lausanne, à celles du Châtelard et de Montagny-sur-Lutry. Leur intérêt pour l'anthropologie et l'archéologie préhistoriques de la Suisse étant considérable, nous pensons intéresser les lecteurs de la Revue historique vaudoise en donnant ici quelques-unes des conclusions auxquelles leur étude a abouti 1.

¹ Dr Alex. Schenk. Les Sépultures et les Populations préhistoriques de Chamblandes. Revue historique vaudoise, 1901, et Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, 1902 et 1903.

Les trois nouvelles sépultures de Chamblandes, fouillées en 1904 par M. A. Næl, ne paraissent pas devoir modifier les constatations précédemment acquises. Comme nous n'avons pas assisté à ces dernières fouilles, nous ne pouvons en parler en connaissance de cause.